

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications importantes apportées aux règles de la CDS – Paiements électroniques des émetteurs

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par la CDS, de modifications à ses règles concernant les paiements électroniques des émetteurs. Les modifications proposées permettront d'augmenter l'efficacité et diminueront les coûts pour les investisseurs en raison de l'élimination des chèques pour les paiements de droits et privilèges.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2008-12-12, Vol. 5, n° 49).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 9 février 2009, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4322
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4322
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : danielle.boudreau@lautorite.qc.ca